

DECISION N° DEC_024_2024

Mise à disposition du bâtiment annexe de l'ancienne maison forestière de Danielsrain

La Ville de Sélestat est propriétaire de l'ancienne maison forestière de Danielsrain située à LA VANCELLE GARE (commune de Kintzheim).

Libre d'occupation depuis septembre 2018, le Conseil Municipal a décidé par délibération du 24 juin 2021, de désaffecter la maison et ses abords et de solliciter sa distraction du régime forestier en vue de céder ce bien.

Dans cet intervalle, et pour éviter tout vandalisme, il est proposé de mettre à la disposition de Monsieur Cédric KENCK, le bâtiment annexe d'une surface approximative de 140 m², accolé à la maison d'habitation, en vue de lui permettre d'y stocker du bois et divers autres matériaux.

Le prix de location est fixé à 50 euros par mois. La convention de mise à disposition prend effet le 1^{er} avril 2024 pour une durée de 3 ans.

LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT,

en application de la délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 31 juillet 2020,

DECIDE de mettre à la disposition de Monsieur Cédric KENCK, le bâtiment annexe (d'une surface d'environ 140 m²) de l'ancienne maison forestière de Danielsrain située au lieu-dit Danielsrain, sur le ban communal de Kintzheim, à compter du 1^{er} avril 2024 et jusqu'au 31 mars 2027.

FIXE Le prix du loyer à 50 euros par mois.

CHARGE Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Adjoint au Maire, de signer la convention de mise à disposition.

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 067-216704627-20240322-DEC_024_2024-AU



Domaines et Intendance/Elise DOLLE

Fait à Sélestat, le 22/03/2024

Le Maire :
Marcel BAUER